

21 septembre 2015 – Achères

Comité de suivi partenarial de la concertation PSMO

Compte-rendu

→ Objet du document

Compte-rendu de la réunion du Comité de suivi de la concertation du projet Port Seine-Métropole Ouest.

→ Lieu et date de la réunion :

Salle Boris Vian, ville d'Achères
21 septembre, 18h30- 21h30

→ Objet de la réunion :

Cette réunion du comité de suivi partenarial avait pour objet :

- d'installer officiellement le comité de suivi de la concertation ;
- de l'informer du bilan du débat public, des suites du projet et du cadre de la concertation à venir ;
- d'élaborer avec lui la charte de concertation, sur la base d'une trame proposée par Ports de Paris : objectifs, thématiques, dispositif, modalités, calendrier.

→ Les propos marquants ayant un impact direct sur la charte de concertation sont marqués **en bleu**.

→ Participants

Organisation	Prénom Nom	Fonction
Présents		
Mairie d'Achères	Marc HONORE	Maire
Mairie d'Achères	Olivier PERNOT	Directeur de cabinet
Mairie d'Achères	Léo DRAPIER	Chargé de projets
Mairie d'Achères	Jérôme PERRONET	DGS
Mairie d'Achères	Gharib NAJI	Adjoint au Maire développement économique
Mairie d'Achères	Suzanne JAUNET	Adjointe au Maire
Mairie d'Andrézy	Monsieur MAZAGOL	Adjoint au Maire
SMSO	Antoine FORTIN	Responsable technique
SMSO	Pascal CLERC	Directeur
CNDP	Michel GAILLARD	Garant
HAROPA - Ports de Paris	Alexis ROUQUE	Directeur général
HAROPA - Ports de Paris	Marc REIMBOLD	Directeur du projet
HAROPA - Ports de Paris	Pascale BLATNIK	Directrice adjointe du projet
HAROPA - Ports de Paris	Mariusz WIECEK	Directeur de l'agence Seine-Aval
HAROPA - Ports de Paris	Caroline VALLETTE	Chargée de la politique RSE
HAROPA - Ports de Paris	Bozena KLUBA	Gestionnaire de projet
GSM	Thierry HAUCHARD	Chef de service foncier et environnement
GSM	Guillaume DESMAREST	Directeur régional
FNE IDF	Jean-Claude PARISOT	Administrateur
FNE IDF	Jacques PERDEREAU	Administrateur
ADIV Environnement	Véronique LAFON	Membre conseil d'administration
ADIV Environnement	Monsieur FROT	Membre conseil d'administration
ARDIES Val d'OISE ARDIES Yvelines	Monsieur RISSEN	Secrétaire général
CEAS	Bernard CHAMPAGNE	Co-président
CEAS	Elisabeth DOUSSET	Co-présidente
Conflans Cadre de vie et environnement	Martine LEBARD	Présidente
COPRA	Laurent LANTOINE	Porte-parole
COPRA	Victor BLOT	Fondateur
Réseau Vélo 78	Georges MARTIN SAINT LÉON	Vice-Président
Yvelines Environnement	Pierre-Émile RENARD	Administrateur
État d'Esprit-Stratis	Pascal BEAUMARD	Consultant en concertation
État d'Esprit-Stratis	Simon MAZAJCZYK	Consultant en concertation

Excusés		
Mairie de Conflans		
CAUE 78	Elisabeth ROJAT LEFEBVRE	Directrice
ADEVA	Bertrand TEYS	
F RTP		

ACCUEIL

→ Mot d'accueil de Marc HONORE, Maire d'Achères

Marc HONORE, Maire d'Achères, remercie les participants pour leur présence et souligne l'exemplarité de la phase de débat public. Il rappelle que compte-tenu du passé du territoire, il sera très vigilant sur l'insertion paysagère et environnementale du projet.

→ Intervention d'Alexis ROUQUE, Directeur général de HAROPA - Ports de Paris

Alexis ROUQUE remercie à son tour les participants pour leur disponibilité. Il rappelle l'engagement pris lors du débat public de revenir vers les acteurs du territoire.

Alexis ROUQUE fait part de la décision de Ports de Paris suite au débat public sur la poursuite du projet et des études et rappelle également la nécessité de lancer une concertation ouverte et inscrite dans la durée.

Il explique que la présente réunion est une phase de « concertation sur la concertation », qui doit définir les modalités d'échanges liées à cette nouvelle phase du projet.

→ Présentation de Michel GAILLARD, Garant de la concertation

Michel GAILLARD rappelle son rôle lors de cette phase : assurer la qualité et la transparence des informations transmises et la libre expression de chacun. Il rappelle également sa neutralité et son indépendance vis-à-vis du projet et du maître d'ouvrage.

Le Garant est également présent pour vérifier que les engagements pris par le maître d'ouvrage lors du débat public sont bien suivis d'effets.

Il se dit à la disposition des membres du comité de suivi partenarial pour échanger sur la concertation et engager avec lui un dialogue utile pour le public et le déroulement de la concertation.

PRESENTATION DU DISPOSITIF PROPOSÉ POUR LA CONCERTATION

Alexis ROUQUE, présente succinctement les différentes instances de concertation : comité de pilotage, comité de suivi partenarial, réunions publiques / ateliers de travail et groupes de travail partenariaux.

Il revient plus en détail sur le comité de suivi partenarial de la concertation en présentant les acteurs associés et son rôle, à savoir :

- Suivre les engagements pris par Ports de Paris sur la concertation ;
- Co-élaborer les modalités de la concertation et la pourvoir en thèmes à approfondir ;
- Contribuer à la préparation du dossier d'Enquête d'Utilité Publique ;
- Participer à l'élaboration des choix des thèmes des cahiers de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales et de la charte d'exploitation.

Alexis ROUQUE souhaite une parole libre de la part des participants pour « challenger » le projet.

TOUR DE TABLE

Chaque participant se présente ainsi que l'instance dont il fait partie.

Deux intervenants font des remarques particulières lors de leur intervention :

- Laurent LANTOINE (COPRA), au cours du tour de table insiste sur la nécessité de corriger le chiffre de 450 camions en moins dans le document remis à l'entrée de la réunion (synthèse du Dossier du Maître d'Ouvrage publié en 2014 à l'occasion du débat public).
→ Alexis ROUQUE répond que ce chiffre a été corrigé au cours du débat public et que ce document a été imprimé avant le débat public.
- Victor BLOT (COPRA) pose la question générale de la perte d'un environnement choisi par les riverains d'un site de projet, et souhaite que la possibilité d'aménagements fiscaux puisse être approfondie.

RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET

Marc REIMBOLD, Directeur du projet PSMO, rappelle les grandes lignes du projet et ses caractéristiques en tant que port de nouvelle génération, à savoir un port intégré, ouvert et concerté.

Il revient sur les acquis du débat public :

- Le projet a été validé et sera poursuivi par Ports de Paris conformément aux règles du débat public ;
- Le calendrier à tenir : dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au 3^{ème} trimestre 2016 en vue d'une enquête publique en septembre 2017.

Marc REIMBOLD revient sur les engagements pris suite au débat public - en lien notamment avec les demandes de garanties exprimées par le public, - et actés par le Conseil d'administration de Ports de Paris :

- Réaménager durablement la plaine ;
- Reporter de manière volontaire les trafics de la route vers le fleuve et le fer ;
- Contribuer durablement au développement économique local ;
- Maîtriser les impacts, « habiter le territoire et non l'occuper » ;
- Concerner le projet à toutes les étapes.

Marc REIMBOLD rappelle très brièvement les différentes thématiques et les décisions associées à celles-ci, elles sont détaillées dans le document remis aux participants.

Il détaille les différents points restant à approfondir avec les acteurs du territoire :

- La question de l'emploi et la formation ;
- Les liaisons douces : la liaison rive droite / rive gauche, les connexions avec les liaisons douces existantes et leur maillage ;
- Le lien avec le futur parc d'Achères et le projet de parc urbain au sud du Port ;
- Les services aux usagers de la voie d'eau ;
- Les accès automobiles pour les usagers du Port et le stationnement ;
- La mise en valeur du patrimoine historique, la mise en valeur du tourisme industriel, la création d'un site de loisirs ou d'informations sur les projets du territoire.

PRÉSENTATION DU CADRE DE LA CONCERTATION

Pascale BLATNIK, Directrice adjointe du projet PSMO, présente le cadre de la concertation qui s'engage :

- Le principe d'une concertation sur l'ensemble du projet : de la conception à l'exploitation en passant par la phase travaux, incluant une période de concertation avec Garant jusqu'à l'enquête publique ;
- Les quatre différentes instances de la concertation :
 1. Comité de pilotage
 2. Comité de suivi partenarial
 3. Ateliers et réunions publiques
 4. Groupes de travail partenariaux

Ces quatre instances sont résumées dans le schéma suivant :

Avec l'accompagnement du garant

COMITÉ DE PILOTAGE

Participants	Acteurs institutionnels
Rôle	Contrôle, échanges, validation
Matière à débat	Projet PSMO et sujets connexes

ATELIERS ET RÉUNIONS PUBLIQUES

Participants	Les citoyens concernés
Rôle	Information, échanges, propositions
Matière à débat	Projet PSMO

COMITÉ DE SUIVI PARTENARIAL

Participants	Acteurs et associations du territoire
Rôle	Consultation, échanges, propositions
Matière à débat	Projet PSMO et identification des sujets connexes

Avec les maîtres d'ouvrage concernés

GROUPES DE TRAVAIL PARTENARIAUX

Participants	COPIL + Comité suivi (libre participation) ; associations/entreprises, institutions
Rôle	Faire avancer les sujets connexes à PSMO et d'optimiser l'insertion du port dans le territoire.
Matière à débat	<ul style="list-style-type: none"> • Des sujets faisant déjà l'objet de groupes de travail qui peuvent être élargis à la problématique PSMO La carrière GSM, avec le suivi réglementaire de son exploitation Les différents usages de la Seine en lien avec PSMO, avec les réunions VNF des usagers Inondations, crues, avec le suivi du plan global d'aménagement de la plaine d'Achères-Poissy (PGA) • Des sujets identifiés à ce stade pouvant faire l'objet de groupes de travail ad hoc Liaisons douces (dont la liaison rive droite/ rive gauche) et l'intégration aux projets de parcs mitoyens Mixité des usages, loisirs, tourisme et patrimoine

Pascale BLATNIK revient ensuite sur les prochains temps forts de la concertation :

- La réunion publique du 30 septembre 2015 à Achères ;
- La réunion du Comité de Pilotage du 16 décembre 2015.

Bernard CHAMPAGNE (CEAS) regrette que les instances soient présentées de manière verticale ce qui laisse entrevoir une hiérarchie entre ces dernières. Or, s'il existe des relations de pouvoir entre les différents acteurs de cette concertation, il n'y a en revanche pas de relation hiérarchique entre eux. Il aimerait voir le schéma évoluer dans sa présentation, préférant un affichage circulaire.

→ Pascale BLATNIK répond que le Comité de pilotage a un rôle de validation des propositions des autres instances, lesquelles ne sont pas organisées de façon hiérarchique contrairement à ce que pourrait laisser entendre le schéma dans sa réalisation. Ce dernier sera recomposé.

Pascale BLATNIK présente les principales étapes du projet (études et étapes de validation) et le calendrier global de la concertation de 2016 à 2018, calendrier résumé ci-dessous.



La salle n'ayant pas de remarques particulières à ce stade, Pascale BLATNIK, propose de passer à la discussion sur la charte de la concertation.

ECHANGE SUR LA CHARTE DE LA CONCERTATION

Introduction à la charte, ses modalités et attendus

Pascal BEAUMARD, consultant en concertation, de l'agence État d'Esprit-Stratis, présente les grands principes de la charte de la concertation et interroge les participants sur leurs retours ou remarques sur ce document transmis en amont de la réunion.

Pascal BEAUMARD, interroge les participants sur le point n°1 de la charte relatif au « but commun » de la concertation. Les participants sont d'accord sur ce point n°1 de la Charte.

Le COPIL et l'articulation entre les instances

Bernard CHAMPAGNE déclare apprécier le travail préalable de cadrage engagé afin de délimiter le périmètre de la concertation. Il interroge Ports de Paris sur la présence de 2 associations environnementales au COPIL (FNE Ile-de-France et Yvelines Environnement) et sur les critères qui ont étayé ce choix.

→ Alexis ROUQUE répond que les deux critères ayant présidé à ce choix sont la transversalité (la possibilité de porter globalement la thématique environnementale) et la distance (association à l'échelle de la région et du département), sans oublier l'implication dans le débat public.

Marc HONORE, interroge le maître d'ouvrage sur l'articulation et les mesures de reporting entre les différents comités.

→ Marc REIMBOLD précise que les comités doivent pouvoir être perméables et que des mécanismes de reporting devront exister entre les différentes instances.

Les ordres du jour

M. FROT (ADIV-Environnement) – s’interroge sur le point 7 et demande à ce que l’ordre du jour soit transmis suffisamment en avance pour pouvoir être discuté par les associations, en amont.

Il est décidé d’ajouter à la charte que les ordres du jour seront transmis 15 jours en amont des réunions.

Alexis ROUQUE, propose que le Comité de suivi puisse ajouter des thématiques à l’ordre du jour et que cela soit précisé dans la charte.

La restitution des échanges

Bernard CHAMPAGNE demande si des comptes rendus seront établis à chaque rencontre et demande qui aura la charge de la réalisation de ces derniers.

→ Marc REIMBOLD répond que des comptes rendus seront réalisés systématiquement par le maître d’ouvrage mais soumis à la relecture des participants auxdites réunions. Il explique en outre que dans la mesure du possible des verbatim seront réalisés. Dans le cadre spécifique des ateliers avec plusieurs tables – pour lequel la réalisation de verbatim n’est pas envisageable - chaque table réalisera un compte-rendu et Ports de Paris réalisera le travail de synthèse.

Laurent LANTOINE demande qu’un délai supérieur à 7 jours soit prévu pour les retours sur les comptes rendus et que les participants soient avertis de la disponibilité des comptes rendus par mail ou sur le site www.port-seine-metropole-ouest.fr.

Bernard CHAMPAGNE demande qui aura accès aux comptes rendus avant publication sur le site Internet.

→ Marc REIMBOLD précise que les comptes rendus sont transmis aux membres du Comité de suivi pour retour avant publication sur le site Internet.

Alexis ROUQUE demande qu'une modification soit apportée à la charte : le fait que tous les comptes rendus soient transmis par mail aux participants des ateliers ou Comités

Il propose que dans la charte le délai de 7 jours soit modifié en 10 jours pour la validation des comptes rendus par les participants et que celle-ci donne la possibilité aux membres de donner un avis sous réserve de validation interne (dans un délai d'un mois)

Les délais de validation des comptes rendus sont validés par le comité et seront donc modifiés dans la charte.

Plusieurs participant, ainsi que Michel GAILLARD, précisent qu'un compte-rendu est fait sur les bases de ce qui est dit en réunion, il ne s'agit pas de prise de position engageant une association, mais d'un reporting factuel d'un échange à un instant T, qui n'engage que les participants.

Le rôle du comité de suivi

Laurent LANTOINE interroge le Maître d'ouvrage sur le rôle consultatif du Comité de suivi et sur les possibilités de contrôle du garant.

→ Michel GAILLARD rappelle que la concertation n'est pas de la codécision et que Ports de Paris est le décideur final. Il précise que le COPIL aide Ports de Paris à prendre les bonnes décisions, mais ne décide pas. Le Comité de suivi permet lui d'associer des acteurs du territoire à l'organisation et à la conduite de cette concertation. Michel GAILLARD assure qu'il vérifie que les sujets jugés importants soient bien traités lors de la concertation, le Comité de suivi doit permettre à ses côtés de contrôler le déroulement de la concertation.

Laurent LANTOINE, interroge à nouveau sur la possibilité qu'aura le Comité de suivi d'intervenir sur le fond et non pas uniquement sur la forme de la concertation.

→ M. GAILLARD insiste à nouveau sur le fait que Comité de suivi reviendra sur les sujets traités mais précise que le fond devra être traité en réunions publiques ou ateliers, instances ouvertes à tous, qui doivent représenter le cœur de la concertation. Il constate à ce stade un nombre insuffisant de rencontres programmées du Comité de suivi.

→ Alexis ROUQUE insiste sur l'esprit de la concertation, laquelle n'est pas de la codécision. Ports de Paris attend du dialogue avec les parties prenantes qu'il éclaire utilement les décisions à prendre.

Sur le calendrier de la concertation, Alexis ROUQUE explique que celui-ci a été prévu en fonction de la matière disponible.

Il propose qu'un ou plusieurs membres du Comité de suivi puissent demander que le Comité de suivi se réunisse, en motivant sa demande. La salle accepte.

Bernard CHAMPAGNE revient sur le rôle du Comité de suivi, il différencie le système (les instances existantes), les objets (thématiques abordées lors de la concertation) et le processus (comment la discussion démocratique à lieu). C'est le processus qui doit être au cœur du travail du comité de suivi.

Il demande également à son tour à ce qu'un calendrier soit rapidement communiqué afin d'assurer de la présence associative au sein des différentes instances. **A sa suite, plusieurs participants demandent à avoir rapidement des informations sur le calendrier des réunions.**

Le choix des thématiques

Un participant demande l'influence du comité de suivi sur les thématiques des ateliers.

→ *Michel GAILLARD, précise que le rôle du Comité de suivi est également de proposer des thèmes pour les ateliers, il revient également sur la nécessité de prévoir un prochain comité de suivi avant la fin d'année 2015.*

→ **Alexis ROUQUE propose qu'un prochain comité de suivi soit organisé fin janvier 2016. Les participants acceptent.**

Laurent LANTOINE explique qu'il manque à ce stade plusieurs thèmes à aborder. Il demande si les associations peuvent avant la réunion de janvier, prévoir des thèmes à ajouter. Cette proposition est acceptée.

Plusieurs échanges ont lieu sur les thématiques de la concertation. Marc REIMBOLD explique que les thèmes indiqués dans la charte concernent les sujets connexes et que tous les sujets touchant directement le projet seront intégrés directement à la concertation portée par le maître d'ouvrage et seront traités en atelier. Tous les thèmes habituels d'une étude d'impact seront donc traités dans les ateliers de travail organisés par Ports de Paris.

Il est décidé de procéder à une réécriture du point 6 de la charte afin de ne pas « fermer » les sujets connexes portés à la concertation. De même, le point 5 de la charte (les thèmes liés au projet) est à développer afin de rééquilibrer l'importance des sujets traités dans le cadre du projet.

Pascale BLATNIK précise que la charge de travail sera dense au premier semestre 2016 : beaucoup d'études vont être menées durant cette période dans le cadre de la préparation de l'étude d'impact. Des éléments de calendrier pourront être communiqués début 2016.

Jean-Claude PARISOT (FNE – IDF) demande si le sujet du fret ferroviaire ne devrait pas être intégré aux sujets connexes. Marc REIMBOLD explique que la thématique de la multi-modalité n'est pas un sujet connexe mais fait partie intégrante du projet, au titre de l'activité économique et au titre de l'aménagement.

Ateliers et groupes de travail partenariaux

Bernard CHAMPAGNE demande les modalités d'élargissement des groupes de travail existants aux sujets PSMO. Cette question est notamment adressée à GSM.

→ *Thierry HAUCHARD (GSM) répond que l'arrêté existant – appliqué sous le contrôle de la DRIEE – prévoit que soient représentés dans ce groupe les élus et des riverains. Il semble nécessaire de créer des passerelles entre le comité de suivi PSMO et le comité de suivi environnement GSM, il peut s'agir d'un partage d'informations mais difficilement d'une participation des membres du comité de suivi PSMO à celui de GSM.*

Les communications présentées dans le comité de GSM pourront être partagées avec le comité de suivi partenarial de PSMO.

Laurent LANTOINE demande à ce qu'un maximum d'informations chiffrées soient partagées avec le comité de suivi afin qu'il puisse réellement en mesurer la portée et suivre le respect des engagements de Ports de Paris.

→ *Alexis ROUQUE répond que le contrôle dans la durée des engagements du maître d'ouvrage concerne la concertation et non le contrôle du projet dans la durée, une fois PSMO réalisé. Il s'agit de rester cohérent entre le Débat public et le DEUP, c'est l'objectif du Comité de suivi à ce stade. Mais il ne s'agit pas de suivre les résultats du Port en exploitation, ce sera le rôle d'une autre instance une fois le Port en fonctionnement.*

Michel GAILLARD revient sur la question des groupes de travail partenariaux, et demande s'il ne serait pas plus pertinent simplifier le dispositif et de généraliser la notion d'atelier, certains étant spécifiques aux sujets connexes.

Alexis ROUQUE demande si GSM pourrait s'intégrer à ce cadre de présentation en atelier.

→ Guillaume DESMAREST (GSM) se dit d'accord sur le principe mais dit avoir du mal à voir l'objet réel de ces ateliers. Il est décidé qu'une méthodologie sera proposée après échange avec les acteurs concernés lors du prochain Comité de suivi en janvier 2016.

→ Marc REIMBOLD rappelle que les impacts pour PSMO sont principalement : la gestion des sols pollués, les matériaux de remblais et le phasage de la carrière. Il convient donc de s'assurer du contrôle interne de GSM, notamment sur les deux premiers points.

A la demande de Michel GAILLARD, Il est décidé de préciser dans la charte que les ateliers sont ouverts à tous mais sur inscription, le nombre de participants devant être limités pour que les ateliers soient efficaces.

Information en amont et en aval

Afin que chacun puisse avoir un niveau d'information suffisant, plusieurs participants demandent à ce qu'une information satisfaisante (les documents, les données chiffrées, les alternatives de Ports de Paris, ...) soit transmise afin que les parties prenantes puissent construire leur point de vue et propositions en amont des ateliers.

Ports de Paris confirme en réponse qu'il pourra fournir des documents d'appui disponibles en amont.

Georges MARTIN SAINT-LEON (Réseau Vélo 78), demande si une instance d'arbitrage existe entre le comité de suivi et le COPIL.

→ Marc REIMBOLD explique que les décisions seront motivées et communiquées mais qu'aucune instance de ce type n'existe. Chaque atelier fera par ailleurs l'objet d'une restitution par un rapporteur.

Le processus de validation de la charte

Laurent LANTOINE demande des précisions sur le processus de validation de la charte suite au présent document.

→ *Pascal BEAUMARD, explique que les modifications apportées par rapport à la présente réunion seront indiquées en rouge dans le document renvoyé et que le processus est le suivant :*

- *Sous 15 jours : envoi du compte-rendu du comité de suivi et de la charte amendée aux participants ;*
- *Sous 30 jours (15 + 15) : remarques des membres du comité de suivi de la concertation ;*
- *16 décembre 2015 : présentation aux membres du COPIL ;*
- *Début 2016 : mise en ligne de la charte de la concertation.*

A la demande des participants, il est validé en séance que la charte sera transmise en version Word aux participants et que les remarques prises en comptes seront uniquement celles écrites dans le cadre « Vos remarques ».

CONCLUSION

En conclusion, Alexis ROUQUE remercie à nouveau chaque participant et se félicite des échanges qui ont eu lieu. Il donne rendez-vous aux participants au mois de janvier prochain.

Michel GAILLARD se dit satisfait des échanges et convaincu de l'intérêt de ce Comité de suivi et de cette réunion.

Fin de la réunion à 21H30